

Mise en ligne : 19 avril 2019.
Dernière modification : 16 septembre 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ALFAS TUNISIENS



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ALFAS TUNISIENS

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Société anonyme : capital 200.000 fr.
divisé en 2.000 actions de 100 fr.
Statuts déposés chez M^e Gastaldi, notaire à Paris, en date du 31 octobre 1909
Siège social : 50, bd Haussmann, Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Paris, le 11 novembre 1909
Un administrateur (à gauche) : Cabrol
Un administrateur (à droite) : Bertin
E. Cassegrain, 30, Faubourg Poissonnière, Paris

CONSTITUTION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 nov. 1909)

Cie générale des alfas tunisiens, Société au capital de 200.000 francs divisé en 2.000 actions de 100 francs chacune. — Siège social, 50, boulevard Haussmann, Paris. — Conseil : MM. P.-L. Bertin, J. Binet, L. Boulloche ¹, H. Picq, C.-L.-E. Cabrol ². — Statuts déposés chez M^e Gastaldi, notaire à Paris, et publiés dans le *Courrier* du 26 novembre 1909.

FAILLITES & LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 avril 1914)

Cie générale des alfas tunisiens. — Liquidation judiciaire. — Jugement du tribunal de commerce de la Seine, du V avril 1914. — M. Pupil, juge-commissaire. — M. Faucon, syndic provisoire, 16, rue Lagrange.

FAILLITES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 janvier 1920)

Compagnie générale des alfas tunisiens. Conversion de la liquidation judiciaire en faillite. Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 26 décembre. Ouverture 15 novembre 1912. M. Pupil juge-commissaire, M. Rochette, syndic, 10, rue Monsieur-le-Prince.

¹ Léon Boulloche (1855-1922) : fils de Paul-Alexandre Boulloche, avocat à la cour d'appel de Paris ; frère d'André Boulloche, conseiller à la Cour de cassation et grand-père du ministre de l'Éducation du général de Gaulle ; de Pierre Boulloche, médecin des hôpitaux, et de Paul Boulloche, substitut du procureur de la République à Paris. Marié en 1908 à Mme de Brozik, née Sedelmeyer. Il débute au ministère des Finances, devient sous-inspecteur en chef du contrôle des douanes de l'Annam et du Tonkin (juillet 1885), fait carrière en Indochine jusqu'au grade de résident supérieur et (1902-1903) secrétaire général, puis est nommé gouverneur général de la Guadeloupe (1905-1907), ce qui lui vaut sans doute cette cooptation aux Sucreries coloniales. À peine retraité, il se lance dans les affaires, devient commissaire aux comptes de la Société du Gaz de Paris (1907), administrateur de la The New-York Taxicab Cy Ltd (1908), de la Cie générale des alfas tunisiens (1909) et de la Société française de travaux publics (Entreprises communales et départementales)(1910), président de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912) et de sa suite, la Société des Graphites et de l'Ankaratra (1914), et, entre-temps, administrateur de la Société L'Arsenic, en Corse (1913). Vice-président des Sucreries coloniales (nov. 1920).

² Charles Cabrol : précédemment vu à la société Béna et Cie et Union des propriétaires français de Sfax réunis (1903). Plus tard administrateur, avec Léon Boulloche, de la Société agricole de Madagascar et de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar, puis de la Société des graphites et de l'Ankaratra.

RÉPARTITIONS

(Cote de la Bourse et de la banque, 28 juin 1922)

Cie générale des alfas tunisiens (en liquid.). — Répartition unique de 2,69 % chez M. Rochette, syndic, 10, rue Monsieur-le-Prince.
